

Liste des délibérations
Séance du Conseil Municipal du 04 avril 2024

Sous la Présidence de Madame Hélène CONSTANS, Maire

Présents : ARGENTIER Mathieu – BREFUEL Jean-Marie – BRESSOLIS GINESTY Evelyne – CALMES Stéphan - CONSTANS Hélène – FORMENTIN CALMELS Cécile – ISSERTE METGE Delphine – JUERY Thomas – LEMOUZY Jérôme - MIQUET Pierre-Yves – PEYRAC Ingrid – PICARD Sébastien – REDON Pauline – TESTOR Edwige – TOURRETTE Pierre
Absente : BEZAMAT Caroline (pouvoir à Pierre TOURRETTE) – LAGRIFFOUL Jérôme (pouvoir à Sébastien PICARD) – POSSEME Sandrine (Pouvoir à Pierre-Yves MIQUET) - SVEC Cindy (pouvoir à Delphine ISSERTE-METGE)

Désignation d'un secrétaire de séance : Edwige TESTOR

Vote à l'unanimité

Approbation du compte rendu de la séance du 21 mars 2024

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 21 mars 2024 a été envoyé à tous les conseillers municipaux.

Approbation : 2 abstentions (Sébastien Picard-Jérôme Lagriffoul) – Pour 17

Vote des comptes administratifs 2023 : budget principal – assainissement – lotissement

Sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MIQUET

Après présentation des comptes administratifs 2023, le conseil municipal procède au vote

- Budget lotissement : vote à l'unanimité
- Budget assainissement : Pour 10 Contre 5 (Pauline REDON – Ingrid PEYRAC – Mathieu ARGENTIER – Edwige TESTOR – Cécile FORMENTIN CALMELS) Abstentions 3 (Pierre-Yves MIQUET – Jean-Marie BREFUEL – Thomas JUERY)
- Budget principal : Pour 10 Contre 5 (Pauline REDON – Ingrid PEYRAC – Mathieu ARGENTIER – Edwige TESTOR – Cécile FORMENTIN CALMELS) Abstentions 3 (Pierre-Yves MIQUET – Jean-Marie BREFUEL – Thomas JUERY)

Approbation des comptes de gestion 2023 : budget principal – assainissement – lotissement

Les comptes de gestion, édités par la Trésorerie sont en concordance avec les comptes administratifs émis par la commune.

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2023

Vote à l'unanimité

Affectation des résultats 2023

Le conseil municipal valide l'affectation des résultats 2023

➤ budget Assainissement : reprise de l'excédent de fonctionnement soit 1 199.69 € au compte 002 de la section de fonctionnement du BP 2024

➤ Budget principal : Résultat global de fonctionnement 2023 : 477 787.47 €

Affectation de la partie obligatoire en section d'investissement au compte 1068 pour un montant de 75 801.65 € et

Report en section de fonctionnement au BP 2024 pour un montant de 401 985.95 €

Vote à l'unanimité

Vote des budgets primitifs 2024 : budget principal – assainissement – lotissement – photovoltaïque

Après présentation des budgets primitifs 2024, le conseil municipal procède au vote.

- Budget lotissement : Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement pour un montant de 94 818.05 € et en section d'investissement pour un montant de 84 816.05 €
Vote : Pour 15 Contre 4 (Delphine ISSERTE METGE- Jérôme LAGRIFFOUL- Sébastien PICARD – Cindy SVEC)
- Budget assainissement : Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement pour un montant de 159 698.69 € et en section d'investissement pour un montant de 485 026.92 €
Vote : Pour 15 Contre 4 (Delphine ISSERTE METGE- Jérôme LAGRIFFOUL- Sébastien PICARD – Cindy SVEC)

- Budget principal : Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement pour un montant de 1 306 800 € et en section d'investissement pour un montant de 849 505 €
Vote : Pour 15 Contre 4 (Delphine ISSERTE METGE- Jérôme LAGRIFFOUL- Sébastien PICARD – Cindy SVEC)
- Budget photovoltaïque : Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement pour un montant de 24 000 € et en section d'investissement pour un montant de 74 000 €
Vote : Pour 15 Contre 4 (Delphine ISSERTE METGE- Jérôme LAGRIFFOUL- Sébastien PICARD – Cindy SVEC)

Délibération pour valider la réalisation de travaux complémentaires à la salle des fêtes de Palmas et le choix de l'entreprise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- De retenir l'entreprise DEXT pour le changement des menuiseries de la salle des fêtes pour un montant de 21 800.95 € HT soit 23 000 € TTC
Vote 19 voix Pour
- D'opter pour une démolition partielle de la dalle du garage et de retenir l'offre de l'entreprise VIDAL pour un montant de 3 340 € HT soit 4 008 € TTC
Vote 17 voix Pour et 2 voix Contre (Jérôme LAGRIFFOUL – Cindy SVEC)

Délibération relative au problème d'assainissement de la parcelle sise section C n°1385 à Palmas

Madame le Maire informe le conseil municipal d'un problème de raccordement au réseau d'assainissement d'une maison neuve sise chemin des Pierres à Palmas

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de participer à hauteur de 2 000 € pour la réalisation de ce branchement

Vote à l'unanimité

Signature de la charte des élus de Palmas d'Aveyron

La charte est signée par les élus

Délibération pour modifier le montant des indemnités du maire

Madame le Maire propose de revoir le montant de son indemnité afin qu'elle soit en dessous du seuil soumis aux cotisations sociales.

Le conseil municipal fixe un nouveau taux à 46 %

Vote à l'unanimité